

Bordereau de signature

DL_566

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, <i>Application GF</i>	21/09/2023	
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	21/09/2023	
Gaëlle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	25/09/2023	
Hélène BURGAT, <i>MAIRE</i>	25/09/2023	  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

14/09/2023

AFFICHEE LE :

14/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

21 septembre 2023

L’an deux mil vingt trois, le 20 septembre , à 20 h 00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni par dérogation exceptionnelle à l’article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales dans la Salle des fêtes communale, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHAN-GEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Fabienne KACZMAREK, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Josiane MALLET à Hélène BURGAT, Mickaël MARIE à Bertrand HAVARD, Dominique MASSA à André VROMET, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DELIBERATION N° **DELIB/2023/080**

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

Le Conseil municipal est régulièrement saisi pour modifier le tableau des effectifs de la collectivité afin de mettre en adéquation les postes budgétaires, quotités et grades d'agents recrutés.

Ainsi, il est proposé de modifier le support budgétaire des emplois de :

- ATSEM (deux postes, dont un pour nomination après réussite à concours)
- Animateur périscolaire et de loisirs
- Agent administratif en restauration scolaire

Par conséquent,

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des emplois et des effectifs telle que prévue par la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à :
 - Transformer le poste d'adjoint technique à temps complet n° 90/274 en poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps complet, à compter du 1er octobre 2023 ;
 - Transformer le poste d'adjoint technique à temps non complet (31,5/35ème) créé par délibération du 25 septembre 2019 en poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1er janvier 2024 ;
 - Transformer le poste d'adjoint d'animation à temps non complet (17,5/35ème) créé par délibération du 15 juin 2016 en poste d'adjoint d'animation à temps non complet (28/35ème), à compter du 1er janvier 2024 ;
 - Transformer le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe n° 258 à temps complet en poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT